

SÉANCE 03 du 16 juin 2025

Le lundi 16 juin deux mil vingt-cinq, à vingt-et-une heure, le conseil municipal de la commune de SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de Thierry PLANTÉ, suite à la convocation adressée individuellement aux conseillers le 06 juin 2025.

Présents : Thierry PLANTÉ - Patricia CAZALIEU - Christophe GINGLARDI - Laëtitia AUGRÉ - Louissette BELLON - Patrice JACQUIN - Nicolas JEGERLEHNER - Gaël ROCHE

Absent-excuse : Jean-Christophe BAINÉE

Secrétaire de séance : Patricia CAZALIEU

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR		
Ordre	Délibérations	Objet
1	DEL 2025 – 017	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	DEL 2025 - 018	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 09 avril 2025
3	DEL 2025 - 019	Réfection électrique local de chasse
4	DEL 2024 - 020	Tables de pique-nique village
5	DEL 2024 - 021	Choix et honoraires Architecte – Projet Salle des fêtes et création de deux logements communaux
6	DEL 2024 - 022	Révision des loyers communaux 2025
7	DEL 2024 - 023	Adhésion et convention de partenariat - plateforme soutien scolaire gratuite pour les habitants de la commune
8	-	Affaire ROUCAN / Commune de SAINTE MAURE DE PEYRIAC
9	-	Point sur la collecte des déchets
10	-	Organisation Fête Nationale 2025
11	-	Questions diverses

Le Maire ouvre la séance 21H03

01. DEL 2025 - 017 : Désignation d'un (e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un ou une de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Patricia CAZALIEU se propose.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré,

- ▶ **Décide** à l'unanimité de procéder à cette désignation,
- ▶ **Désigne** Patricia CAZALIEU Secrétaire de séance

02. DEL 202 – 018 : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025

Monsieur le Maire présente le procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

03. DEL 2025 – 019 : Réfection électrique local de chasse

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est prévu que le local de chasse déménage au local dit « les douches » pour ensuite laisser place à la rénovation de local chasse actuel pour en faire un logement.

Monsieur le Maire précise que le Président de Chasse Christophe Ginglardi a reçu deux devis pour la partie réfection électrique.

Un de l'entreprise Donois en date de 13 mars 2025 et le second de l'entreprise R. S ELEC reçu le 10 mai 2025.

Les deux devis sont présentés.

DONOIS Route de Parron 47170 MÉZIN	€ HT	€ TTC
Réfection électrique local chasse	5 886€51	7 063€81

R.S Elec 56 route de SOS 47170 Sainte Maure de Peyriac	€ HT	€ TTC
Réfection électrique local chasse	3 210€00	3 852€00

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise **R.S Elec** d'un montant de 3 852€00.

Autorise Thierry PLANTÉ à signer tous les documents inhérents à cette décision et au règlement des dépenses, inscrite au budget primitif 2025, compte 2132.

04. DEL 2025 - 020 : Tables de pique-nique village

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il serait agréable d'avoir des tables de pique-nique dans le village.

Des administrés, des personnes le midi s'arrêtent dans le village pour pique-niquer, lire un bouquin près du kiosque « livres en liberté » »

Le problème rencontré, notamment route de Poudenas, c'est le vol de ses tables malgré leurs fixations mais avec un poids assez léger.

Monsieur le Maire présente les devis réalisés auprès de l'entreprise J.C bois Construction bois, situé 845 chemin de Lapère à Sainte Maure de Peyriac, qui propose des tables sur-mesure en bois de cèdre. Belle épaisseur, robuste, esthétique, moderne emplacements pour fauteuils roulants.

Il est également possible de commander des tables de pique-niques à distance via CHALLENGER ou COMAT&VALCO.

J.C BOIS 845 chemin de lapère 47170 Sainte Maure de Peyriac	Observations	€ Non soumis à la TVA art. 293 b du CGI
Table conviviale ronde 237cm – Bois de cèdre	8 places assises	1 480€00
Table détente rectangulaire 200 cm – Bois de cèdre	Emplacement handicapé de part et d'autre	1 240€00
Table forestière 200 cm – Bois de cèdre	Emplacement handicapé de part et d'autre	870€00

Challenger (selon les disponibilités)	€ HT	€ TTC
3 tables en Pin du Nord + 2 corbeilles (poids : 107 kg), à poser - à monter Prix unitaire table 615€60 ttc	1 267€00 Hors frais de livraison	1 520€40 Hors frais de livraison

COMAT&VALCO (selon les disponibilités)	€ HT	€ TTC
Table CANADA en Pin traité autoclave Palette de 5 tables (poids : 107 kg), à sceller Prix unitaire table 615€60 ttc	1 950 €00	2 340€40

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré valablement à l'unanimité des membres présents **DECIDE** :

Décide d'accepter le devis de l'entreprise **J.C BOIS** pour 2 tables immédiatement d'un montant de **870€00 l'unité** et une seconde commande par la suite de 2 tables supplémentaires.

Autorise Thierry PLANTÉ à signer tous les documents inhérents à cette décision et au règlement des dépenses, inscrite au budget primitif 2025, compte 2188.

En complément de cette délibération, le conseil municipal demande où en sont les travaux de bardage de PIZZBURG et qu'on relance le gérant à ce sujet.

Échange sur la fréquentation.

Barnum : lors des prochaines manifestations une demande d'autorisation doit être faite en mairie.

05. DEL 2025-021 : Choix et honoraires Architecte – Projet Salle des fêtes et création de deux logements communaux

Monsieur le Maire précise avoir reçu, pour échanger sur le projet « Restructuration et rénovation énergétique de la salle des fêtes et la création de deux logements communaux dans un bâtiment existant Madame Merle, architecte D.P.L.G situé à NÉRAC et madame CARMENTRAN Karine, architecte située sur AGEN.

Monsieur le Maire présente les deux devis :

Marine MERLE, Architecte D.P.L.G 14 cours Romas 47600 NÉRAC	Observations	€ TTC
Salle des fêtes – étude de faisabilité – esquisse, avant - projet et estimation des travaux	2 900€00	3 480€00
Logements communaux – étude de faisabilité – esquisse, avant—projet et estimation des travaux	3 300€00	3 960€00

Le montant de ces deux missions viendra en déduction du montant des honoraires d'une mission complète ultérieure.

Karine CARMENTRAN, Architecte D.P.L.G 47 000 AGEN	Observations	€ TTC
Salle des fêtes – étude de faisabilité – esquisse, avant - projet et estimation des travaux	3 300€00	3 960€00
Logements communaux – étude de faisabilité – esquisse, avant—projet et estimation des travaux	3 800€00	4 560€00

Le Conseil municipal,
Considérant l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide et valide la proposition honoraire de Marine MERLE, architecte situé à NÉRAC de 7 440€00 TTC.

Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents inhérents à ce projet et au règlement des dépenses qui seront inscrites au compte 203.

06. DEL 2025-022 : Révision des loyers communaux 2025

Monsieur le Maire propose de réviser le prix des loyers communaux suivant la loi art. 17 d de la loi de 1989 avec variation au 1^{er} trimestre qui est d'un indice de référence au 1^{er} trimestre 2025 de 145.47 € (indice de référence au 1^{er} trimestre 2024 : 143.46€).

Indice de référence des loyers (IRL)

Année	Trimestre	Valeur	Parution au J.O.
2025	T1	145,47	16/04/2025
2024	T4	144,64	16/01/2025
2024	T3	144,51	16/10/2024
2024	T2	145,17	18/07/2024
2024	T1	143,46	01/06/2024
2023	T4	142,06	18/01/2024
2023	T3	141,03	14/10/2023
2023	T2	140,59	16/07/2023
2023	T1	138,61	16/04/2023

Après application du taux de variation, soit une hausse de +1.40 % par rapport à l'IRL du 1^{er} trimestre 2024, le montant des loyers communaux est :

- **Monsieur CASTAGNOS Christian** : 333€32€/mois et 5.00€/mois de charge pour l'assainissement mis en place fin 2022.
- **Monsieur TAUZIN Adrien** : 439€30/mois et 5.00€/mois de charge pour l'assainissement mis en place fin 2022.
- **Épicerie Bleu Citron** : 104.94€/mois et 5.00€/mois de charge pour l'assainissement mis en place fin 2022.
- **L'original Pizz'Burg** : 101.40€/mois.
- **Logement Mairie (vacant)**
- **Logement Presbytère (vacant)**

Le conseil municipal ouï cet exposé et DECIDE à l'unanimité :

- De réviser les loyers communaux au 1^{er} juillet 2025 comme indiqué ci-dessus.

En complément, le conseil municipal échange sur :

- *Monsieur TAUZIN Adrien : rangement de la cour.*
- *Logement Mairie (vacant) : dossiers de demande de location reçus en mairie.*
- *Logement Presbytère (vacant) : projet micro-crèche toujours en cours. Dans l'état actuel, ce logement n'est pas louable.*

07. DEL 2025-023 : Plateforme de soutien scolaire gratuite pour les habitants de la commune – convention et adhésion

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Pass Education ».

Pass Éducation propose aux Mairies une plateforme de soutien scolaire numérique, qui regroupe plus de 10 000 ressources pédagogiques de la maternelle à la 3^{ème}. L'objectif est simple et ambitieux : permettre à chaque famille, quel que soit son lieu de vie, de bénéficier d'un soutien pédagogique de qualité.

La mairie choisit librement le montant de sa contribution financière annuelle. Chaque commune fixe ce montant en fonction de ses moyens et de ses possibilités. (La commune peut librement fixer sa contribution, en tenant compte du nombre d'enfants et des structures éducatives existantes).

L'adhésion est donc libre, dans l'esprit d'un projet solidaire et accessible à tous. Cette contribution permet de maintenir la gratuité pour les habitants, de permettre la mise à jour régulière des contenus pédagogiques, d'assurer la maintenance de votre espace dédié et de soutenir un projet éducatif à vocation sociale.

Nombre limité de mairies par département (projet pilote). Nous avons bloqué notre participation, sous réserve de la décision commune du Conseil Municipal, ce 10 juin 2025.

Les ressources couvrent l'ensemble des niveaux scolaires : maternelle, école élémentaire, collège.

Les utilisateurs y trouvent des vidéos éducatives pour apprendre ou revoir des notions, des exercices en ligne, des quiz interactifs pour s'exercer et se préparer aux examens, plus de 5 000 jeux éducatifs pour apprendre en s'amusant et des cahiers d'activités à thèmes.

La mise en ligne de notre espace numérique dédié sera prévue pour **la rentrée 2025**.

La mairie partage, diffuse un lien à l'ensemble de sa commune : aux familles, aux établissements scolaires (écoles, collèges), à tous les habitants susceptibles d'y trouver un intérêt.

Le Conseil municipal après avoir ouïe Monsieur le Maire, à l'unanimité,

Décide d'adhérer à la plateforme de soutien scolaire numérique pour les enfants de Sainte-Maure-de-Peyriac.

D'accorder une subvention **150€00** à l'association Pass Éducation.

Autorise à signer tous les documents inhérents à cette décision et au règlement des dépenses, inscrite au budget primitif 2025, compte 65748.

08. Affaire ROUCAN / Commune de SAINTE MAURE DE PEYRIAC

Monsieur le Maire précise à l'assemblée avoir reçu une lettre avec accusée de réception de Monsieur François TANDONNET, avocat de Madame Marie-Christine ROUCAN.

Monsieur le Maire prend lecture de la lettre.

Il précise après lecture, avoir échangé par téléphone avec Monsieur Tandonnet, qui n'a pas rencontré Madame.

Monsieur le Maire a précisé à maitre TANDONNET qu'il n'apporterait pas de réponse écrite.

Monsieur le Maire et le conseil municipal échange sur le contenu de cette lettre et la réponse verbale apportée à l'avocat.

09. Point sur la collecte des déchets

Très compliqué. Point collecte souvent plein, sale, déchets déposés au pied des colonnes, tri non respecté. Beaucoup de plainte en mairie.

Une troisième colonne noire (déchets ménagers) ajoutée. Une petite amélioration à ce niveau depuis son installation.

Une demande a été faite au Smictom pour une colonne jaune, mais impossible à ce jour, rupture de stock.

La mairie a envoyée des photos de la situation au Smictom.

Le conseil municipal réfléchi à différents scénarios pour que le lieu soit plus propre et les administrés de la commune et hors commune soient plus civilisés et respectent le tri ainsi que la propreté du lieu. Pistes envisagées : déplacement du point collecte (mai compliqué par rapport au camion Smictom), caméra, amende

10. Organisation fêtes Nationale 2025

Échange sur la journée et soirée :

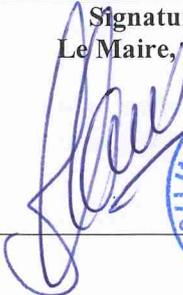
- Date : le dimanche 13 juillet 2025, 20h00.
- Jeux pour enfant dans l'après-midi à partir de 15h00
- Organisation au niveau de la mairie : apéritif dînatoire, suivi d'un feu d'artifice
- Flyer distribué dans les boîtes aux lettres des administrés de Sainte-Maure-de-Peyriac
- Choix du traiteur : Ferme du Piréou + dessert par Vival + pain par la boulangerie Fourteau
- Choix de l'apéritif offert (Morel) et des boissons proposées.
- 19h00 : installation – rendez-vous des élus.

11. Questions diverses

- Association les archers : Le transfert des affaires de la douches au local derrière la salle des fêtes terminé. Par contre quelques fuites. Il faut penser aux réparations.
- **Sacem** : l'année dernière déclaration et prise en charge de la Sacem et Spré par la mairie via un forfait « mairie » pour toutes les associations. L'année dernière toutes les déclarations, toutes associations confondues avaient été accepté.
Cette année, la Sacem a refusée beaucoup de déclaration. Explication des différents échanges et des dossiers passés et refusés.
L'année prochaine les associations devront se rapprocher auprès de la Sacem pour faire leur déclaration selon animations programmées.
- **Charpentier Ducos** : devis non reçu pour la chapelle Louspeyrous.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance est levée à 22 heures 58.

Les délibérations du Conseil Municipal du 16 juin 2025		
Ordre	Délibération	Objet
1	DEL 2025 – 017	Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2	DEL 2025 - 018	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 09 avril 2025
3	DEL 2025 - 019	Réfection électrique local de chasse
4	DEL 2024 - 020	Tables de pique-nique village
5	DEL 2024 - 021	Choix et honoraires Architecte – Projet Salle des fêtes et création de deux logements communaux
6	DEL 2024 - 022	Révision des loyers communaux 2025
7	DEL 2024 - 023	Adhésion et convention de partenariat - plateforme soutien scolaire gratuite pour les habitants de la commune

Liste des membres présents	
Thierry PLANTÉ	
Patricia CAZALIEU	
Christophe GINGLARDI	
Laëtitia AUGRÉ	
Louisette BELLON	
Patrice JACQUIN	
Nicolas JEGERLEHNER	
Gaël ROCHE	
<p style="text-align: center;">Signature de l'exécutif, Le Maire, Thierry PLANTÉ</p>  	<p style="text-align: center;">Signature du secrétaire de séance, Patricia CAZALIEU</p> 

Annexe

Approbation et observations

Conseil Municipal du

16 juin 2025

Point n°4 DEL 2025 - 020 : Tables de pique-nique village

Lors de la séance du mercredi 10 septembre 2025, Monsieur le maire demande l'approbation du conseil municipal du 16 juin 2025.

Patrice Jacquin demande qu'il soit ajouté deux remarques qui n'ont pas été retranscrites au PV.

Patrice Jacquin avait demandé que la fourniture des tables de pique-nique soit subordonnée au respect de la pose du bardage.

Le bardage n'étant toujours pas fait.

Et une intervention de Thierry PLANTÉ sur la TVA, soit 5.5 % uniquement sur de la vente à emporter, alors que la TVA pour une restauration sur place est plus élevée.

Il est précisé que les tables n'ont pas été mises que pour « PizzBurg ». Le gérant avait proposé de payer les tables, ce qui avait été refusé par la commune car le kiosque est installé pour une vente à emporter et non dédié à une restauration sur place.

Effectivement elles sont installées sous les platanes, à proximité du kiosque et profitent à tout le monde.

Il est important de rappeler les règles fiscales concernant la TVA et le respect des prescriptions du service urbanisme lors de l'installation du Kiosque à pizza.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE 03 du 16 juin 2025

Le lundi 16 juin deux mil vingt-cinq, à vingt-et-une heure, le conseil municipal de la commune de SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de Thierry PLANTÉ, suite à la convocation adressée individuellement aux conseillers le 06 juin 2025.

Présents : Thierry PLANTÉ - Patricia CAZALIEU - Christophe GINGLARDI - Laëtitia AUGRÉ -
Louisette BELLON - Patrice JACQUIN - Nicolas JEGERLEHNER - Gaël ROCHE

Absent-excuse : Jean-Christophe BAINÉE

Secrétaire de séance : Patricia CAZALIEU

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Liste des Délibérations du Conseil Municipal examinée			
Ordre	Délibérations	Objet	Approuvée / Rejetée / Reportée
1	DEL 2025 – 017	Désignation d'un(e) secrétaire de séance	Approuvée
2	DEL 2025 - 018	Approbation et signature du registre des délibérations du conseil municipal du 09 avril 2025	Approuvée
3	DEL 2025 - 019	Réfection électrique local de chasse	Approuvée
4	DEL 2025 - 020	Tables de pique-nique village	Approuvée
5	DEL 2025 - 021	Choix et honoraires Architecte – Projet Salle des fêtes et création de deux logements communaux	Approuvée
6	DEL 2025 - 022	Révision des loyers communaux 2025	Approuvée
7	DEL 2025 - 023	Adhésion et convention de partenariat - plateforme soutien scolaire gratuite pour les habitants de la commune	Approuvée